



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5010131

N/REF : 23/01/2025 15H00 C:000147 I:01310

V/Email reçu le Jeudi 23/01/2025 a 15H00

**SDC "5 RUE ST LAMBERT"
C/o RENAULD IMMOBILIER
18 BIS AVENUE MARCELIN MAUREL
06140 VENCE**

IMMEUBLE : 5 rue SAINT LAMBERT
06140 VENCE

Saint-Jeannet, le 24 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : DEPUIS LA CHAUSSEE

MOTIF : DÉGORGEMENT (ENCORE) DEPUIS LA CHAUSSÉE

Donneur d'ordre : M. A RENAULD

LE 24/01/2025 A 8H30

DEGORGEMENT HYDRODYNAMIQUE DU COLLECTEUR GENERAL A PARTIR DU REGARD.
PRESENCES MASSIVES DE PAPIER TYPE SOPALIN ET LINGETTES. (MALVEILLANCE)
CURAGE HYDRODYNAMIQUE DU COLLECTEUR GENERAL A PARTIR DU MEME REGARD.
TEST ET VERIFICATION DU BON ECOULEMENT.
NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LIEUX TRAITES.
REPLI DE CHANTIER.

OBSERVATIONS : LG LCOMPTER Email envoyé le 24/01/25 a 12H08 M. A RENAULD

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	H.Véhi.HP/Minicureur	1	127,52	318,80
TOTAL H.T.				318,80
T.V.A. a 10,00%				31,88
TOTAL T.T.C.En EURO				350,68

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5010131

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN
Règlement par cheque a réception de facture